

Des aides possibles

La qualité des services proposés par la MARPA est essentielle à votre bien-être, mais le coût ne doit pas être un frein quand le besoin est là.

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de différents dispositifs d'aide :

Aide Personnalisée au Logement (APL) : la MARPA étant conventionnée, cette aide peut être demandée par le résident. Elle est fonction des ressources et est destinée à réduire le montant du loyer.

Elle est versée par la CAF ou la MSA soit au résident soit à l'établissement.

Se renseigner auprès de la CAF ou de la MSA.

Aide sociale aux repas des résidents en Petites Unités de Vie (PUV) : la MARPA étant habilitée à l'aide sociale aux repas, cette aide peut être demandée par le résident. Elle est attribuée aux personnes âgées de 60 ans et plus, résidant en PUV et ayant des ressources insuffisantes pour faire face au coût des repas après avoir acquitté les charges incompressibles (loyers et charges locatives) et les charges éventuelles de dépendance non couvertes par l'APA. Cette aide est soumise à l'obligation alimentaire et constitue une avance récupérable sur l'actif net successoral du bénéficiaire.

Elle est versée par le Conseil Départemental directement à l'établissement.

Se renseigner auprès du CCAS.

Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) en PUV : Elle est attribuée aux personnes âgées de 60 ans et plus résidant en PUV et remplissant des conditions de perte d'autonomie (être évalué dans les groupes de 4 à 1 de la grille Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources (AGGIR)).

Elle est versée par le Conseil Départemental directement à l'établissement.

Se renseigner auprès du CCAS.

L'Aide-ménagère à domicile : cette aide est attribuée aux personnes âgées de 60 ans et plus, qui ne peuvent rester à domicile sans aide matérielle et ayant des ressources inférieures aux plafonds fixés par le règlement départemental d'aide sociale en vigueur. Cette aide constitue une avance récupérable sur l'actif net successoral du bénéficiaire et sur donation. Elle est versée par le Conseil Départemental directement au service d'aide à domicile autorisé.

Se renseigner auprès du CCAS.

Réduction d'impôts : le code général des impôts permet une réduction ou un crédit d'impôts égal à 50% des frais de services d'aide à domicile de l'année.

Elle est versée par le Trésor Public directement au résident.

Se renseigner auprès du Trésor Public.

Caisses de retraite et Mutuelles : Certaines Caisses de retraite et Mutuelles, en fonction du contrat établi, peuvent verser des aides financières, matérielles, etc.

Se renseigner auprès des Caisses de retraite et des Mutuelles.



Contacts

✉ MARPA Le Verger
8 rue de la Mairie
56700 Merlevenez

☎ 02.97.65.77.97

✉ marpamerlevenez@gmail.com

le choix du bien-être

MARPA - Le Verger Merlevenez



Bienvenue à la MARPA de Merlevenez



Jean-Michel Corlay
Président du CCAS

Ouverte en 1992, la MARPA Le Verger, gérée par le CCAS de Merlevenez, est située en plein centre bourg. La résidence se compose de 18 appartements privatifs ayant chacun un accès direct sur l'extérieur.

La MARPA s'insère dans un réseau national de 230 établissements qui accueillent des personnes âgées autonomes et semi-autonomes qui ne peuvent plus rester chez elles, qui souhaitent une vie en collectivité ou désirent rompre avec l'isolement.

Notre établissement offre un cadre de vie convivial avec un domicile adapté et sécurisé, à des tarifs maîtrisés.

La sérénité et la sécurité au quotidien

La compétence et la disponibilité de notre équipe vous garantissent une qualité de service sur laquelle vous pouvez reposer en toute confiance.



- Tous les appartements sont indépendants et disposent d'un accès de plain-pied.
- Chaque résident se voit confier à son arrivée un médaillon d'appel d'urgence, qui peut être actionné d'une simple pression, en cas de besoin. Le personnel peut alors intervenir rapidement à tout moment.
- Notre personnel est présent 24h/24 - 7j/7, et se tient à la disposition des résidents.

• Les portes extérieures sont fermées automatiquement de 21h à 6h. L'accès reste cependant possible après la fermeture automatique : appuyez sur la sonnette près de la porte d'entrée principale, et la veilleuse de nuit vous ouvrira.

• Notre établissement n'étant pas médicalisé, chaque résident est libre de conserver ou de choisir son médecin traitant, cabinet infirmier, kinésithérapeute,...

• La présence des autres résidents est rassurante et permet de s'assurer mutuellement des besoins de chacun.

La convivialité d'un lieu de vie commun

Bien plus qu'un simple logement, la MARPA Le Verger est un lieu de vie où vous partagerez vos passe-temps autour d'activités choisies.

Des animations variées pour toutes les envies

Plusieurs fois par semaine, une activité vous est proposée pour cultiver votre forme et votre bonne humeur, en compagnie des autres résidents : sorties restaurant, activités manuelles, jeux de société, gym douce, accordéon, atelier pâtisserie, jardinage, etc. Ces activités permettent de renouer un lien social entre les résidents et de rompre avec la solitude. Y participer permet de conserver ou de regagner de l'autonomie.

Le plaisir d'une cuisine diététique, fraîche et savoureuse

Goûtez à la convivialité autour de la table. Faites le choix de la gourmandise avec des menus à base de produits frais, élaborés par une diététicienne et préparés chaque jour, sur place, par un agent de la MARPA. Les menus sont adaptés à votre régime, si nécessaire.

Plus qu'une restauration, c'est une vraie cuisine fait-maison qui se retrouve dans votre assiette et que vous pourrez partager avec vos proches (3 à 4 personnes maximum).

Le confort d'un logement adapté à la mobilité réduite

La MARPA Le Verger vous fait profiter d'un environnement agréable à vivre et très accessible.

Un emplacement idéal

La MARPA est située au centre du bourg de Merlevenez. Les commerces (boulangerie, boucherie, fleuriste, restaurant,...) et les services (mairie, poste, coiffeur) sont accessibles à pied. De fait, la MARPA est située sur le territoire de vie des résidents et proches de leurs familles.

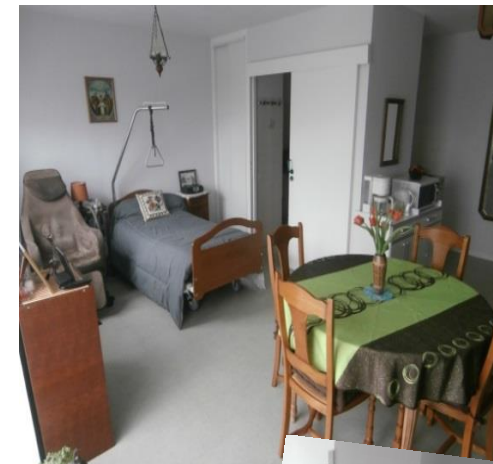
Chez vous, tout simplement

La résidence est composée de 18 appartements : 1 chambre meublée (17m²), 2 T1 (16m²), 14 T1bis (26m²) et 1 T2 (38m²). Les logements sont spacieux, lumineux et conçus pour que chacun puisse recréer un chez-soi, selon ses habitudes et ses envies, y compris si l'on est en couple.

Des logements adaptés à la mobilité réduite

La MARPA propose des logements répondant aux normes en vigueur et adaptés à la mobilité réduite.

- Un bâtiment sécurisé avec fermeture automatique des portes principales de 21h à 6h.
- De larges couloirs pour une circulation toujours aisée.
- Des logements spacieux et lumineux, de plain-pied, avec accès direct sur le jardin.
- Une kitchenette avec frigo et table de cuisson.
- Des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- Une douche à l'italienne permettant un accès direct au sol sans bac à enjamber.
- Des placards aménagés (penderies, étagères).



A la charge du résident

- Entretien intérieur de l'appartement.
 - Entretien du linge personnel : à déposer et à récupérer à la lingerie.
- Le résident peut choisir de faire appel au service d'une aide à domicile pour ces différents services.

Des services adaptés à vos attentes

La MARPA Le Verger vous propose des services vous assurant une prise en charge sécurisante et attentionnée :

- Un personnel disponible 24h/24 - 7j/7 pour vous assurer une sérénité au quotidien.
- Un médaillon d'appel d'urgence pour être assisté rapidement.
- Une coordination médicale pour vous aider si besoin à organiser les rendez-vous avec vos professionnels de santé habituels (médecin traitant, spécialistes, infirmière libérale,...), et gérer la livraison de vos médicaments.
- Une animation plusieurs fois par semaine pour vous divertir, découvrir, partager et garder une bonne condition physique.
- Une aide administrative peut vous être proposée dans la gestion de votre courrier.
- L'entretien de votre linge pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel (lavage, séchage).